

Pouvoir d'achat

La Métropole de Lyon doit faire un effort pour la rémunération des agents !

Une solution efficace est possible, elle est toute simple et logique :

C'est l'augmentation de nos salaires par le biais des mesures que nous proposons ci-dessous :

- Le déplafonnement à 600 € au lieu de 300€ de la PIPCS (Prime d'intéressement à la Performance Collective des Services) comme le permet le décret n° 2019-1262.

La CFTC a été la première OS à en faire la demande et à vous en informer sur le petit Métropolitain d'Octobre 2019 !

Nous l'avons rappelé à la vice-présidente aux RH le 31 août 2020 en bilatérale

- La mise en place du RIF (Régime Indemnitaire de Fonction) pour tous les agents de la Métropole : encore de trop nombreux agents sont exclus du dispositif et n'en bénéficient pas.

La CFTC demande que tous les métiers, les fonctions et l'engagement professionnel des agents soient reconnus !

- L'augmentation des montants des RIF qui sont très éloignés des montants plafonds décrétés par l'Etat.

La CFTC demande qu'un effort soit fait pour améliorer l'attractivité des postes de la Métropole.

- La NBI pour tous les agents de la métropole qui exercent des fonctions justifiant son attribution.

La CFTC a obtenu une régularisation de situations à la DSHE mais il reste encore de nombreuses situations illégales !

- Le respect des montants d'indemnités d'astreinte du décret n°2015-415 pour tous les agents effectuant des astreintes à la Métropole de Lyon

En effet les montants ont augmenté depuis 2015 mais la Métropole a oublié d'en faire bénéficier ses agents...

Le syndicat CFTC a alerté l'administration par courrier le 17 octobre 2019 ce qui a permis d'ouvrir les discussions et d'inscrire le sujet en comité technique.

Mobilisons-nous pour une hausse des salaires

Rejoignez nous !

(Bulletin d'adhésion au dos)

08/09/2020

1/2